

AVANTAGES POUR LA POPULATION

- **Ristourne annuelle** à chaque ménage par les Communes de l'équivalent de la taxe fédérale payée pour la contribution au développement des énergies renouvelables (environ 50.- pour un ménage de 4 personnes)
- **144'000 francs de revenus** annuels minimum pour chacune des 3 communes (location de terrain: 9'000.-, indemnité: 100'000.-, revenus fiscaux: 35'000.- minimum)
- **11.5 millions de francs env. de retombées** pour les communes et la région (génie civil, fourniture du béton, mise en place d'une conduite d'eau intercommunale intégrée dans le projet)
- Meilleure **sécurité d'approvisionnement** en électricité de la région

Pour en savoir plus:

- Information officielle www.grati.ch
- Information en continu du comité de soutien www.oui-grati.ch
- Echanges et partages sur la **page facebook** oui-au-parc-éolien-sur-grati
- Information sur l'éolien www.suisse-eole.ch
- **Contact:** info@voenergies.ch



Rejoignez la communauté!



Vue depuis le bas de la Grand-Rue de Vallorbe



Un projet...

- innovant et dynamique
- pour les générations futures
- issu de la région pour la région
- réfléchi et responsable
- respectueux de la population
- respectueux de l'environnement
- 100% réversible
- économiquement solide

Partenaires locaux pour un projet régional

- Trois communes territoriales du projet (Premier, Vallorbe, Vaulion) et VOénergies Eole SA
- Un terrain venteux entièrement propriété des communes
- La volonté de contribuer à la transition énergétique demandée par la Confédération pour sortir du nucléaire
- 100% des besoins électriques annuels de la région couvert grâce au parc éolien Sur Grati, aux centrales hydrauliques et aux installations solaires de VOénergies ; une première en Suisse

Investissements réfléchis et responsables

- **60 millions de francs d'investissements**
- **49'000'000 kWh/an** soit l'équivalent de la consommation de 11'000 ménages, ou de 75% de la consommation électrique des communes desservies par VOénergies
- **20 ans de garantie du prix de rachat** de l'électricité par la RPC (Rétribution à Prix Coûtant) fédérale, et ceci dès l'entrée en fonction du parc. Le contrat RPC dûment signé en 2008 avec la Confédération ne peut pas être changé ou résilié
- **2 millions de francs assurés** pour le démantèlement de l'installation et provisionnés dans un fonds garanti par cautionnement bancaire

Préservation et protection de l'environnement pendant la construction et l'exploitation

- **15 mesures de compensation** liées au défrichement
- **Près de 80 mesures de limitation des impacts** et de suivi notamment dans les domaines : avifaune locale (dont des améliorations forestières favorables à la bécasse des bois sur près de 60 hectares), avifaune migratrice, chauves-souris, végétation, bruit, eaux
- **Suivi** de la situation pendant près de 10 ans dès le début de l'exploitation

Premier Vallorbe Vaulion



voénergies

Evolution du projet depuis ses débuts

2008 : 7 éoliennes

2010 : 9 éoliennes

2011 : Optimisation et redimensionnement du projet pour :

- améliorer sa compatibilité environnementale
- améliorer sa recevabilité
- optimiser son rendement énergétique

2013 : 6 éoliennes

2016 : 6 éoliennes de dernière génération

OUI
GRATI



L'AVENIR
EST ICI

Installations à la pointe de la technologie

- 6 éoliennes d'une hauteur de 149 m (hauteur du moyeu) et d'un diamètre de 115 m. Bas des pales à plus de 90 m de hauteur
- Trois pales à rotation lente (4 à 12 tours/minute)
- Pales hors de portée de l'avifaune locale, sauf grands rapaces
- Pales chauffantes avec dégivrage automatique
- Pales de dernière génération munies de "peignes" sur le bord de fuite pour diminuer les turbulences et le bruit
- Aucun éclairage sur les pales
- Radar pour détecter les grandes concentrations d'oiseaux migrateurs et pouvoir arrêter les machines lors de leurs passages



Respect de la population : application stricte du principe de prévention

- **Respect total des conditions de planification contraignantes** posées pour l'implantation de parcs éoliens
- **Modification temporaire du paysage :** en cas d'arrêt de l'exploitation le parc (machines et installations techniques) sera démonté et le site remis en état
- **Pas de problème d'effet stroboscopique**
- Bruit perceptible à 300 m, pratiquement **inaudible au delà, et clairement inaudible dès 500 m**
- Habitation la plus proche à **779 m**, quartier résidentiel le plus proche à **1'578 m**
- **Diminution supplémentaire du bruit** par l'ajout de "peignes" sur les pales
- Selon les données les plus récentes, **aucun problème d'infractions attendu**
- **Aucun lien scientifiquement prouvé** entre la présence d'éoliennes et des troubles de la santé (réf. *Etude de Santé Canada-2014*)
- **Aucune baisse du prix de l'immobilier** selon les banques. Dans la commune de Dorénaz (VS) située à moins de 500 m de l'éolienne Cime de l'Est, les prix du terrain ont doublé et la population a augmenté de 20% durant les dernières années (=début de l'exploitation de l'éolienne)

Vue depuis le terrain de football de Vallorbe

